

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN 2018-2019

Date : Le 16 octobre 2018
Lieu : Salle Méli-Mélo SDG
Heure : 18h45

Étaient présents :

Isabelle Plasse	parent
Julie Blanchard	parent
Marie-Eve Morin	parent
Guylaine Bilodeau	parent
Isabelle Gendron	parent
Pascale Corbin	enseignante
Anny Lessard	enseignante
Johanne Aubé	enseignante
Madeleine Boulet	directrice
Sonia Guimont	service de garde
Magali Guilbault	Enseignante, substitut de Catherine Champagne

Étaient absents :

Mélanie Charron	parent
Catherine Champagne	enseignante

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue et tour de table

Mme Madeleine Boulet ouvre la réunion à 18h45.

Comme il s'agit de la première réunion de l'année 2018-2019, Mme Boulet souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement 2018-2019. Elle demande un tour de table afin que les nouveaux membres puissent se présenter et connaître l'ensemble des représentants. Habituellement, les réunions du conseil d'établissement sont animées par le président(e) d'assemblée, sauf pour la première rencontre où le ou la présidente doit être élu par ses pairs.

2. Vérification de la procédure de convocation

Les membres sont convoqués par l'entremise d'une fiche de communication remis à l'enfant le plus vieux fréquentant l'établissement ou dans le casier du personnel.

3. Parole au public

Aucun public.

4. Élection du président

Mme Madeleine Boulet explique le rôle et les responsabilités du président. D'abord, le poste est toujours occupé par un parent. Le président joue un rôle administratif de premier plan en collaboration avec la direction de l'école, notamment dans la préparation de l'ordre du jour du conseil. Il anime les rencontres et participe, à l'occasion, à des activités de représentation.

**Mme Julie Blanchard propose Mme Isabelle Plasse. Cette dernière accepte le poste n'ayant aucune opposition. Elle est élue par acclamation.
Voir résolution au point 18.**

5. **Élection du vice-président**

Mme Madeleine Boulet explique le rôle et les responsabilités du vice-président. Le rôle de vice-président est principalement pour assurer une continuité des travaux en l'absence du président. Mme Isabelle Plasse propose Mme Julie Blanchard au poste de vice-président. Cette dernière accepte.

N'ayant aucune opposition, Mme Julie Blanchard est élue par acclamation.

Voir résolution au point 18.

6. **Élection du secrétaire**

Mme Madeleine Boulet explique le rôle et les responsabilités du secrétaire. Le rôle de secrétaire est de rédiger les minutes des réunions d'assemblée à des fins de publication pour consultation publique. Mme Marie-Eve Morin se propose au poste de secrétaire.

N'ayant aucune opposition, Mme Marie-Eve Morin est élue par acclamation.

Voir résolution au point 18.

7. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Isabelle Plasse procède à la lecture de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Anny Lessard et approuvée par Mme Pascale Corbin.

Voir résolution au point 18

8. **Adoption du procès-verbal du 19 juin 2018**

Le procès-verbal ayant été remis à l'avance aux membres du conseil, il ne sera pas lu sur place. La direction de l'école compte sur la rigueur des membres du conseil pour réviser les documents avant la rencontre. Pour procéder à l'adoption du procès-verbal, seul les personnes présentes à la rencontre peuvent appuyer la résolution. Mme Sonia Guimont juge le procès-verbal de la rencontre du 19 juin conforme et appui la résolution d'adoption.

Voir résolution au point 18.

9. **Dénonciation d'intérêt**

En conformité avec les règlements de la Commission scolaire des Grandes Seigneuries, tous les membres du conseil d'établissement doivent attester ne pas être en position de conflit d'intérêt pour être autorisés à y siéger. En conséquence, tous les membres ont déclaré par l'entremise du document «Dénonciation d'intérêt» être apte à siéger au conseil d'établissement de l'école St-Jean.

10. **Régie interne**

Mme Madeleine Boulet explique le rôle de la Régie interne du conseil d'établissement. Inspiré de la Loi sur l'instruction publique, la Régie interne est un document de référence pour dénouer les conflits ou les situations extraordinaires. Ce document encadre le mode de fonctionnement du conseil d'établissement. Notons que le conseil d'établissement est d'abord et avant tout un lieu de consultation qui doit normalement se dérouler dans l'ordre. On s'attend des membres à ce qu'ils participent de façons actives tout en respectant les idées des autres.

La Régie interne est approuvée à l'unanimité.

11. **Calendrier 2018-2019**

Les rencontres du conseil d'établissement auront lieu aux dates fixes suivantes:

- 16 octobre;
- 3 décembre;
- 6 février;
- 19 mars;
- 1er mai;
- 3 juin;
- 20 juin.

Mme Boulet invite les membres du conseil à prévenir la direction de l'école ainsi que la présidence du conseil de toute absence afin qu'elles puissent veiller à obtenir le quorum d'une assemblée. S'il devait y avoir annulation ou ajout d'une séance extraordinaire, les dates seraient communiquées dans les meilleurs délais.

Le calendrier 2018-2019 est approuvé à l'unanimité.

12. **Mot du président**

Mme Isabelle Plasse souligne que l'implication au conseil d'établissement est enrichissante. Elle souhaite aux membres de belle année au sein du conseil d'établissement.

13. **Mot du représentant au comité de parents**

La première réunion du comité de parents 2018-2019 a eu lieu le 10 octobre 2018. Mme Guylaine Bilodeau, déléguée substitut nommée à l'assemblée générale, a participé à l'activité d'ouverture en remplacement de Mme Marie-Eve Morin, déléguée du conseil d'établissement élue à l'assemblée générale. Mme Bilodeau rapporte que la première rencontre avait pour principal objectif de connaître les nouveaux représentants et de procéder à l'élection des différents postes au sein de la Commission scolaire.

Note pour l'organisation de l'activité d'accueil: Les invitations ont été envoyées tardivement (6 octobre) potentiellement en raison des listes de contacts qui se confirment jusqu'au 30 septembre. Toutefois, cela ne laisse que peu de marge de manœuvre pour confirmer sa présence ou pour trouver un substitut le cas échéant. Le conseil d'établissement recommande que les invitations soient remises au plus tôt lorsqu'une école confirme le nom de sa personne déléguée afin de permettre à cette dernière d'organiser son horaire en conséquence. Cette situation ne s'appliquerait qu'à la soirée d'accueil puisque le reste du calendrier est établi à l'avance.

14. **Mot de la direction**

14.1 Mur d'escalade

Mme Madeleine Boulet indique que le projet «Mur d'escalade» est à toute fin pratique terminé, mais qu'il n'a pas été inauguré officiellement. Cette situation est dû au fait qu'il y a toujours des ententes à conclure avec certains partenaires financiers pour résoudre un manque à gagner d'environ 6000 \$. Plus spécifiquement, le projet Mur d'escalade s'inscrit dans le concours Un Projet à la fois de la Caisse Desjardins des Berges du Roussillon où l'école est en lice pour un prix d'une valeur de 25 000 \$. Les résultats du concours seront connus lors d'une soirée de dévoilement organisé par la Caisse Desjardins le 17 octobre prochain. Mme Boulet et Mme Plasse représenteront l'École St-Jean lors de cette soirée afin d'en connaître le dénouement. Considérant que le projet ne nécessitait que 6000 \$ et que le prix est d'une valeur de 25 000 \$, Mme Boulet informe le Conseil que, dans le cas où l'on remporte l'un des prix du concours, les sommes seront réinvesties pour bonifier le projet du mur d'escalade avec de l'équipement de sport.

14.2 Sorties

A. Mme Madeleine Boulet indique que chaque année le personnel enseignant propose des activités ou des sorties dont des frais peuvent être facturés aux parents. Chaque sortie ou activité requérant une participation financière des parents doit faire l'objet d'une discussion au conseil d'établissement. Pour éviter des délais dans le processus décisionnel, Mme Boulet demande au Conseil d'établissement d'adopter une résolution permettant au personnel enseignant d'organiser des activités pouvant atteindre un maximum de 50 \$ par élève. Si une activité devait dépasser ce montant préautorisé, ladite activité devrait être présentée au Conseil d'établissement pour approbation. Notons que les activités qui entre dans ce cadre de référence sont des activités «libres et optionnelles» au choix des parents pour lesquels les élèves absents ne seront pas privés de matières éducatives. À titre indicatif, les nouvelles balises en matière de gratuité scolaire indiquent clairement que les sorties étant associées à une activité d'apprentissage en classe et pouvant faire l'objet de questions d'examen doivent être dispensées à tous les élèves de la classe.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

B. Mme Anny Lessard présente aux membres du Conseil l'activité Classe verte à Jouvence pour les élèves de 6e année. Dans l'esprit d'offrir une activité de finissant pour les élèves terminant leur parcours primaire, les enseignants de 6e année organisent une activité sur 2 jours au centre de villégiature Jouvence situé en Estrie. L'activité aura lieu du 4 juin dès 7h jusqu'au 5 juin 15h et le 6 juin les élèves seront en congé. Ces dates sont privilégiées pour les raisons suivantes:

- Disponibilités du site;
- N'entre pas en conflit avec la période d'examens ministériels;
- Permettent aux élèves de terminer l'année scolaire à l'école entouré de l'ensemble du personnel et des amis.

Cette activité est offerte au coût de 130\$ environ par élève incluant les frais de transport et d'hébergement. Il est possible de faire deux (2) versements ou de prendre un arrangement avec l'école pour acquitter les frais de la sortie.

L'expérience du passé démontre un réel engouement pour cette activité spéciale réservée uniquement aux élèves de 6e année. Un sondage sera envoyé aux parents afin de déterminer si le taux de participation serait suffisant pour bel et bien organiser l'activité.

La résolution Sortie à Jouvence est approuvée à l'unanimité.

C. Mme Madeleine Boulet rappelle que, dès le 18 novembre, des élèves participeront à une sortie en montagne organisée dans le cadre du programme "École inspirante", un budget accordé par le Ministère de l'Éducation qui aide à financer l'organisation de sorties éducatives réservés aux élèves. La randonnée en montagne en est à sa première expérience en automne. Les parents ont été invités à y participer moyennant leurs frais d'entrées. Soulignons la popularité de cette activité auprès des parents. Plus d'une quarantaine de parents d'élèves du premier cycle se sont inscrits. Une vingtaine de parents pour les élèves du 2e cycle et tout autant pour les élèves du 3e cycles ont confirmé leur présence.

14.3 Normes et modalités

Mme Madeleine Boulet remet aux membres du Conseil d'établissement le document «Normes et modalités» résumant les normes et les modalités pour l'évaluation des apprentissages pour chacune des années. Il s'agit d'un document de référence pour le personnel enseignant sur les compétences à évaluer selon la période de l'année. Le document sera déposé sur le site internet de l'école.

14.4 Projet éducatif

Mme Madeleine Boulet informe le Conseil d'établissement que l'École St-Jean doit, conformément à la loi, présenter projet éducatif révisé pour les prochaines années. Le projet éducatif révisé sera bâti notamment à partir des résultats du sondage réalisé en 2017-2018. La construction d'un projet éducatif est un processus qui se fera en étroite collaboration avec l'équipe école. Le Conseil d'établissement sera tenu informé de l'avancement des travaux et sera consulté en temps et lieu. La date limite pour la remise du projet à la Commission scolaire est prévue en juillet 2019.

Mme Boulet tient à souligner que les résultats du sondage sont satisfaisants. Ils démontrent que le projet éducatif en vigueur fonctionne bien. Il n'en demeure pas moins qu'une réflexion est nécessaire afin de s'améliorer et de garder le cap pour les prochaines années.

14.5 Opération Sous-zéro

Mme Madeleine Boulet informe le Conseil d'établissement que l'École St-Jean renouvelle son partenariat avec le Centre communautaire Hochelaga pour la distribution gratuite d'habits de neige. Le Centre Hochelaga remet à l'école une trentaine d'habits de neige neufs à donner aux élèves de l'école. L'objectif de l'école étant de donner un peu de répit financier aux parents en leur évitant l'achat d'un habit d'hiver, la sélection des familles se fait d'abord sur la base du nombre d'enfants par famille indépendamment de la situation financière. Ainsi, les familles de trois (3) enfants et plus sont priorisés par le programme. Ils

sont ensuite sélectionnés par référence ou par le dossier des élèves. Une lettre est envoyée aux parents leur offrant la possibilité d'obtenir un habit de neige gratuitement. Ils sont libres d'accepter ou de refuser.

Le projet fait l'unanimité au sein du groupe sur sa pertinence. Toutefois, le Conseil recommande qu'une attention particulière soit portée à la formulation de la lettre afin que le parent qui la reçoit n'interprète pas mal les intentions de l'école ou qu'il se sente perçu comme étant incapable d'acheter des vêtements à son enfant.

14.6 Déjeuner Optimiste

Mme Madeleine Boulet souhaite consulter les membres du Conseil d'établissement sur le projet «Déjeuner Optimiste». Inspiré par l'activité déjeuner organisé par la Caisse Desjardins l'année dernière, le Club Optimiste de Sainte-Catherine offre à l'École St-Jean de renouveler l'expérience du 5 novembre au 17 décembre 2018 à raison d'un niveau par semaine. Ainsi, pendant cette période, des bénévoles du Club Optimiste remettront un déjeuner complet composé d'un muffin santé, d'un fruit, d'un produit laitier et d'un jus chaque lundi à un niveau différent. Le calendrier irait comme suit:

5 novembre: Maternelle et GAER

12 novembre: 1^{re} année

19 novembre: 2^e année

26 novembre: 3^e année

3 décembre: 4^e année

10 décembre: 5^e année

17 décembre: 6^e année

Selon le succès de cette activité, il est possible qu'elle soit renouvelée d'une à deux fois supplémentaires pendant l'année scolaire.

Considérant que chaque enseignant vivra l'activité qu'une seule fois avec les élèves cela ne semble pas représenter une charge de travail supplémentaire considérable.

La proposition est approuvée à l'unanimité. Mot du service de garde

Mme Sonia Guimont nous informe qu'elle a dû former un 5^e groupe de surveillance du midi. Cela a créé quelques émois chez certains élèves qui se sont vu séparer de leurs amis. Des modifications aux groupes ont été apportés rapidement afin de satisfaire le plus d'élèves possibles et de retrouver un climat approprié durant l'heure du repas. Outre la période d'adaptation, cet ajout de groupe est somme toute bénéfique dans son ensemble. Le service aux élèves est bonifié par un meilleur ratio élèves / surveillant soit environ 18 élèves par groupe, un plus grand nombre d'élèves bénéficie du service réduisant ainsi la liste d'attente pour des places et le tout dans le respect du budget.

Mme Sonia Guimont annonce le retour de la Maison hantée sous le thème Le Quartier. Le nombre d'élèves impliqués est crucial pour l'organisation de cette activité. En raison d'un plus faible taux de participation, la maison hantée ne devrait pas avoir la même envergure que l'année passée, mais elle sera sans aucun doute d'aussi belle qualité. L'activité aura lieu le 30 octobre et non le 31 pour permettre aux enfants de fêter le soir d'Halloween.

15. Mot des enseignants

Mme Magali Guilbault nous informe qu'elle s'implique à nouveau dans le projet Guignolée. L'an passé, le comité de la guignolée, inspiré par l'émission télévisuelle «Dans la rue» animée par Jean-Marie Lapointe, a amassé des dons de vêtements en plus des dons en denrées La participation a été telle qu'un lot considérable de vêtement pour toute la famille a été reçu. Un partenariat avec l'Accueil Bonneau a permis de remettre les vêtements pour hommes et un partenariat avec une maison pour femmes a permis de distribuer les vêtements pour femmes et enfants. De plus, afin de permettre aux élèves de voir l'impact de leur collecte, une vidéo de type témoignage a été produite et présentée aux élèves de 4^e année uniquement dans le cadre du cours Univers social. Cette année, Mme Magali souhaite réitérer

l'expérience de la collecte, mais propose de présenter la vidéo à l'ensemble des élèves sauf les maternelles. Notons la contribution de M. Lapointe à cette initiative.

Discussion: Il est recommandé de voir la possibilité de diffuser la vidéo aux parents afin que ces derniers puissent poursuivre la discussion à la maison et répondre aux questions venant des enfants. Il y a potentiellement un enjeu de droit d'auteur à vérifier avant de la partager aux parents, toutefois Mme Boulet tient à nous rassurer qu'à aucun moment on ne voit de personne en situation d'extrême pauvreté dans la vidéo. Il s'agit davantage d'un format documentaire qui permet de voir les installations des organismes, d'identifier les besoins et de voir un témoignage d'un bénéficiaire.

La campagne débutera le 12 novembre.

16. **Mot des parents**

Mme Julie Blanchard souligne le travail exceptionnel de M. Marc Bouthillette pour l'organisation du tournoi de soccer. La collaboration avec la Ville, la météo clémente et la participation des jeunes ont été déterminants dans le succès de l'événement.

17. **Levée de l'assemblée**

Levée de l'assemblée à 20h34.

18. **Numéros de résolutions**

- ***Proposition n° CE-654, 18-19***

Mme Julie Blanchard propose Mme Isabelle Plasse.

Adoptée à l'unanimité

- ***Proposition n° CE-655, 18-19***

Mme Isabelle Plasse propose Mme Julie Blanchard.

Adoptée à l'unanimité

- ***Proposition n° CE-656, 18-19***

Mme Sonia Guimont propose Mme Marie-Ève Morin.

Adoptée à l'unanimité

- ***Proposition n° CE-657, 18-19***

Mme Anny Lessard propose l'adoption de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

- ***Proposition n° CE-658, 18-19***

Mme Sonia Guimont propose l'adoption du procès-verbal du 19 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

Isabelle Plasse, présidente

Madeleine Boulet, directrice